

N.A.B.U.

Nouvelles Assyriologiques Brèves et Utilitaires

1989

N°2 (juin)

NOTES BRÈVES

26) *marmahhum* – Ce terme a été enregistré par nos deux dictionnaires comme une variante d'*armahhum* qui serait un mot étranger pour désigner les «fourrés, halliers» (CAD A/2, p. 290: Thicket; AHW p. 69: Gebüsch; les deux avec «?»). *armahhum* se trouve surtout dans un passage de Sargon, où le roi d'Assyrie dit de lui-même qu'il est *dâpinu muparri'i armahhî* GN *munammî dadmê-ša*. Son identification avec *marmahhum* repose sur un passage de Hh III 131 [= MSL V, 103, 131], mal conservé. *Armahhum* est glosé par *kisittum* qui signifie au sens propre «Tronc d'arbre». Par contre, les termes sumériens auxquels équivaut *marmahhum* sont ceux qui notent un (arbre) fruit(ier): le *giš-šennur-gal* ou le *giš-šennur-kur-ra* que l'on traduit généralement par «poirier» ou «poire» en fonction de leur équivalent akkadien standard *kamiššaru*. Il n'est donc pas sûr que la traduction par «fourrés» soit la bonne.

Un passage de Mari est à ajouter à notre documentation: ARMT XXV, 372 doit en effet être lu:

- 2 m[a*-na ... kù-gi/babar]
 6 *i-na* na₄-[há nì-šu lugal]
 qé-er-re-[e]f
 8 *giš-gu-za ša* [^d*da-gan*] (sic)
 ša ter-qa^{ki}
 10 *a-na ih-zi*
 ša 2 ^š*mar-ma*-he*-en**
 12 *ša* ^d*da-gan*
 ša ter-qa^{ki}
 14 *si-lá mu-ka-an-ni-ši-im*
 i-na ú-ur** é-uzu

Il s'agit donc d'une récupération (indiquée par *qerrêtum*) d'une partie du métal précieux destinée à la fabrication du trône de Dagan de Terqa pour sertir deux (représentations) d'arbres-*marmahhum*, appartenant au dieu. L'idéogramme classificateur ^š incite à voir dans l'exemple mariote le même mot que l'équivalent selon Hh de *giš-šennur-gal* ou *giš-šennur-kur-ra*; l'utilisation du *duel*, réservé habituellement aux «paires naturelles» est plus étonnante. Il devait s'agir d'un «couple» particulier de deux arbres utilisés dans le culte (ou au moins la décoration du temple) de Dagan de Terqa. Pour de tels décors, on pense au palmier qui se dressait dans la cour 106 du Palais de Mari et donnait à ce dernier son appellation de «Palais du Palmier».

L'image royale utilisée par Sargon d'Assyrie et dont il est question plus haut, devrait donc se comprendre comme celle du destructeur des vergers ennemis, utilisée déjà par le même monarque en ce qui concerne l'Urartu (TCL 3). On comprend que l'expression complémentaire soit celle de quelqu'un qui «transforme en steppe le territoire» de la ville attaquée.

Une question subsidiaire est de savoir quel rapport existe en définitive entre les appellations des deux arbres fruitiers (*marmahhum* et *armannum*; s'il s'avère qu'*armannum* puisse venir d'un plus ancien **marmannum*, les deux noms d'arbres pourraient documenter des dérivations à partir d'un radical (m)arma- au

moyen de suffixes qui, sous leur forme akkadisée, se présentent comme: *-ahhum* et *-annum*. On sait en effet qu'*armannum* rend l'idéogramme *giš-hašhur-kur-ra*, lequel est une autre équivalence de *kamiššarum* = *giš-šennur-kur-ra* = (m)*armahhum*. Ces mots étrangers venus de régions hourritophones ont dû noter en Mésopotamie du sud des réalités contradictoires et ont été enregistrés dans les vocabulaires après une longue histoire sur laquelle nous ne sommes plus informés. De telles confusions arrivent souvent dans les emprunts de *realia*. Les gens de Mari qui sont beaucoup mieux au courant de ces réalités suite à la proximité de leurs intérêts dans l'Ida-Maraš avec les «Montagnards» (*Pabanhû*) distinguaient, par contre, très nettement les arbres fruitiers «*kammaššarum*», *marmahhum* et *armannum*.

Jean-Marie DURAND (13-05-89)
154 Bd St-Germain, 75006 PARIS

27) Le tombeau de Yahdun-Lim – La lettre de La'ûm et Mašiya M.2177, à paraître dans *M.A.R.I.* 6 étant donné son intérêt pour l'histoire de la campagne de Qatna, nous offre des informations inespérées sur les pratiques funéraires de l'âge du Bronze Moyen, venant fort heureusement compléter les données archéologiques. Le fragment M.14871, précédemment publié par J.-M. Durand (*M.A.R.I.* 4 p. 404), donnait déjà une référence au tombeau¹ de Yahdun-Lim, mais dans un contexte fort mutilé qui ne permettait pas une interprétation assurée du passage; on avait alors compris que Samsî-Addu avait soustrait des richesses au tombeau de Yahdun-Lim. La lettre M.2177 est plus claire encore.

La'ûm et Mašiya avaient reçu de Samsî-Addu l'ordre de fabriquer 10000 *zamrâtum* (pointes de lance?); chacune pesant 6 sicles (ca. 48 gr.), il leur fallait disposer de 16 talents et 40 mines de bronze (ca. 480 kg). Samsî-Addu, dans ses instructions, leur avait indiqué qu'ils n'avaient qu'à prendre le bronze contenu en abondance dans le tombeau de Yahdun-Lim. Les fonctionnaires répliquent qu'ils n'y trouveront au mieux que 30 mines (ca. 15 kg). Un tel dialogue permet de voir qu'il était à l'époque chose naturelle qu'un tombeau contînt du métal: le seul point qui est en discussion, c'est la quantité contenue². Comment pouvait-on connaître le contenu de ce tombeau? Tout d'abord, par le souvenir: La'ûm et Mašiya engagent Samsî-Addu à interroger Liter-šarrussu et Hamatil. On sait que ces deux personnages étaient les intendants du palais de Mari sous Yahdun-Lim, Sûmû-Yamam et aux débuts de la présence ékallatéenne. Ils participèrent notamment à l'inventaire des richesses du palais lorsque Samsî-Addu s'empara de Mari³. Par la suite, ils furent affectés à Ekallâtum; le fragment ARM XXVI 300 rapporte le fait et montre que les attributions de Hamatil furent partagées entre Mašiya et Ušur-awassu⁴. Le présent texte montre qu'ils furent finalement en poste à Šubat-Enlil⁵. Il était donc normal, vu leurs responsabilités antérieures, que Liter-šarrussu et Hamatil aient su exactement ce qu'on avait déposé dans le tombeau de Yahdun-Lim. Toutefois, ce témoignage ne doit servir qu'à étayer celui de l'écrit: il existait en effet une tablette décrivant le contenu de ce tombeau⁶. On voit donc qu'il n'est pas question de visiter le tombeau pour savoir ce qu'il contient: il n'existait manifestement pas de possibilité simple de le faire. Cela correspond parfaitement aux observations archéologiques pratiquées sur les tombes du palais oriental au chantier A. Pour autant, il ne faudrait pas en conclure que le tombeau de Yahdun-Lim se trouvait à Mari. Certes, ce sont les anciens intendants du palais de Mari qui savent quelles richesses y ont été déposées; mais il semble bien par ailleurs que ce tombeau ait été situé à Terqa. On sait en effet grâce à ARM III 40, que sous Zimri-Lim le rite du *kispum* pour Yahdun-Lim doit être accompli à Terqa⁷. Les instructions de Samsî-Addu comportent d'ailleurs le terme *ašrânûm*, «là-bas». On pourrait avoir confirmation de cette localisation si le bas de la lettre n'était cassé; sur la face, en effet, La'ûm indique qu'il s'est rendu à Terqa pour la question des barques à fabriquer. La cassure nous empêche de savoir s'il s'y trouvait toujours lorsqu'il a tenté de régler le problème de l'approvisionnement en bronze.

La question que pose cette lettre est bien sûr de savoir si les instructions de Samsî-Addu correspondent à une conduite normale, ou s'il s'agit de circonstances exceptionnelles. On notera que La'ûm et Mašiya ne manifestent pas de répugnance à l'idée *en soi* d'ouvrir le tombeau de Yahdun-Lim; ils objectent simplement qu'ils n'y trouveront qu'une quantité infime du bronze dont ils ont grand besoin. Est-ce parce que Yahdun-Lim était un roi d'une dynastie rivale éliminée que Samsî-Addu jugeait possible de puiser librement dans son tombeau? En tout cas, quel qu'ait été le lieu où ce tombeau se trouvait, l'archéologue contemporain n'a pas trop de regret à avoir: il était déjà largement vide du temps de Yasmah-Addu.

¹Le terme dans les deux lettres est celui de *qubburum*. Par ailleurs, les textes de Mari emploient celui de *kimahhum*, sans qu'on puisse savoir s'il existe une différence entre les réalités désignées par ces deux mots.

²Comme d'habitude, seul compte le poids du métal: on ne nous donne aucune indication sur la nature des objets manufacturés, pour la simple raison que l'on envisage leur refonte.

³Voir D. Charpin, «Un inventaire des richesses du palais de Mari», *M.A.R.I.* 2, 1983, p. 211-214.

⁴Voir à ce sujet D. Charpin, *ARM XXVI/2* p. 13-14.

⁵On sait que des empreintes du sceau de Liter-šarrussu ont été trouvées à Tell Leilan (réf. R.M. Whiting).

⁶Nous ignorons le statut de ce Zimri-Addu qui en a donné lecture à «notre seigneur» (vu le contexte, le terme

renvoie ici à Yasmah-Addu); il n'est pas impossible que l'on trouve ici à un premier stade de sa carrière, celui qui deviendra, sous Zimri-Lim, gouverneur de Qaṭṭunân. Il ne serait, encore, qu'un simple employé administratif, peut-être un *abu bîtim*, puisqu'il a accès aux tablettes d'inventaire. Sa carrière aurait suivi le même déroulement que celle d'un Yaqqim-Addu (cf. ARMT XXVI/1, p. 91 r).

⁷Voir M. Anbar, IOS 3, 1973, p. 4.

Dominique CHARPIN et Jean-Marie DURAND (13-05-89)

28) *mâkalum* = «Tafelmesser» – Diese Bezeichnung ist als *gir ma-ka-lum* reichlich bezeugt in ARMT XXV. Das Lemma, das in den Wörterbüchern fehlt, die nur *mâkaltum* «eine Vase» kennen, ist schon in ARM XII belegt und lässt sich auch in ARM XXII 222,14 & 257,4:2 nachweisen, wo es unter anderen Objekten weiter unten aufgeführt wird. Im Gegensatz zur Edition muss ARMT XXI, 219,31 jetzt korrigiert werden in: 2 *gir ma-ka-lu* (und nicht: *ma-ka-su* «abschneiden»). In ARMT XXIV, S. 242 sollte unter einem Lemma geführt werden: «*mâkalum* : «Speise» und *mâkalum* = ?». Für beides wird die Bedeutung «Messer» angesetzt.

M. 12552 [= ARMT XXV, 513] ermöglicht die Lesung eines bisher unbekannten sumerischen Ausdrucks:

Hier liest man in den Zeilen 25-30 [«Rev. 1 à 2» der Originaledition]:

21 *gir* ni*-ka*-a* zabar*
 2 *gir* ni*-ka*-a* zabar*
ši-ki-ir-šu-nu
na₄ iš-nu-gal-lu*
kak-há-šu-nu kù-gi*
 1 *gir ni*-ka-a ka-ap-ta-ru* (sic)

Diese Passage gibt als sumerisches Äquivalent von *mâkalum* : *ni-ka-a* statt sonst üblichem *ni-kú-a* an. Darüberhinaus besteht jetzt in Mari die phonetische Variante *išnugallu* - für *giš-nu₁₁-gal* - neben dem schon bekannten *asnugallum* (s. ARMT XXIII, S. 58).

Jean-Marie DURAND (23-05-89)

29) Le prix de l'or sous Yahdun-Lim – L'équivalence or-argent semble, à Mari sous Zimri-Lim, être normalement de 4:1. Cf. ARMT XXI, p. 194. J.-R. Kupper, dans son article sur les prix à Mari (Mélanges Naster, OLA 13, p. 118) a établi dans plusieurs cas une équivalence de 6:1. Il semble que chaque fois cela soit dû au fait que l'or se présente sous une forme particulièrement ouvragée (bijou). L'augmentation apparente du prix de l'or tient compte en fait, non pas tant du travail, que d'ornements adventices, comme le montrent des textes plus explicites qui mentionnent à propos du «poids» (= «valeur») si l'on tient compte ou non (*qadum/ezub*) des «pierreries». Un petit texte, ARMT XXV, 593, n'entre cependant pas dans cette façon «simple» de voir les choses et indique un prix de 6:1 pour du métal (certainement non ouvragé) plusieurs années auparavant:

12 *'2/3* su 20 še kù-gi*
 2 *i-na 6 su igi-6-gál ta-àm*
 1 *ma-na 16 2/3 su kù-babar-šu**
 4 *mu-ta*-an*
lú hu-ut-ni-y[u]
 6 *ša su-ga-gu-ti-šu*
 [2 LL. blanches]
mu-tù
 8 *iti li-le-tim*
u₄ 4-kam

L'attribution de ce texte au règne de Yahdun-Lim ou à celui de Sûmû-Yamam est évidente pour des questions de «fabrication». Cette minuscule tablette (2,2x2,2x1,2), en tout point analogue aux documents publiés par G. Dossin dans RA 64, 1970, p. ex., est très différente des textes de Zimri-Lim. Il est facile de voir qu'or et argent y sont dans un rapport de 1 pour 6, ce qui permet de traduire la l. 2: «dans une équivalence de 6 sicles (c'est à dire au taux d'un sixième) par sicle». L'expression est déconcertante car on attendrait, d'après les textes parallèles: *i-na igi-6-gál su ta-àm* ou, à la rigueur *i-na 6 su ta-àm*. Elle semble le croisement des deux possibilités de dire.

Le but de l'opération financière est évidente: la *sugâgûtum* de Mutân a été calculée en or et se trouve

acquittée en argent. Cela doit être une faveur, le second métal étant plus facile à se procurer. Le palais, d'autre part, n'accepte la transaction qu'avec le taux de 6 sicles d'argent pour un sicle d'or. On peut en déduire qu'à l'époque l'or était plus rare qu'à celle de Zimri-Lim. Mais cela peut aussi s'interpréter comme une taxe supplémentaire: le Scheich s'acquitte dans une matière plus courante mais en étant contraint à une augmentation déguisée d'un 1/3. On lui fait, en fait, payer le prix de l'or ouvragé, non celui de la simple matière première. Du choix des deux interprétations dépend la constatation d'une réelle stabilité du prix de l'or à Mari de Yahdun-Lim à Zimri-Lim, ou la supposition de sa dévaluation d'un tiers entre les deux règnes. Vu ce que l'on peut deviner des richesses respectives des deux rois, Yahdun-Lim donnant l'impression d'un monarque bien plus riche que son fils, c'est la première solution qui a chance d'être la juste.

Jean-Marie DURAND (25-05-89)

30) **kirrum** = **ÁBxŠÀ** (kír) – Le terme de *kirrum* note plusieurs réalités à Mari qui restent encore à définir de façon plus précise. Mis à part le contenant de luxe GAL *kirrum* (plur. mariotes: *kirrêtum* & *kirrû*), on trouve aussi le terme employé dans le vocabulaire de la musique, où il pourrait s'agir d'un emploi métonymique:

a) M.7074 [= ARMT XXV, 200], 2: 1 *ki-ru ša pa-ra-ah-ši-tim* giš-nu₁₁*-gal] = «1 *kirrum* d'instrument de musique du Marahši en albâtre»;

b) M.7067 [= ARMT XXV, 768], 14'* = [1 *špa-ra-ah-ši-tum ki-ir-ra-ša* na₄-giš-nu₁₁-gal (?)] = «1 instrument de musique du Marahši, dont le *kirrum* est en albâtre»;

Il est possible que le même terme se retrouve dans le texte suivant d'interprétation difficile et qui, complété, se présente ainsi:

c) M.10449 [= ARMT XXV, 752], 5 = 1 *ma-na kù-babar, i-na 1 na₄ ma-na, ša ia-si-im-su-mu-ú, i*-ta-ad-di, a-na ki-ri-im <ša> sa-mi-im, na₄ ša-ak-na-at, a-na 2 sag [u-r]a-hi-im, šu-ti-a 'iš-hi-^dma¹-am-ma*

«1 mine d'argent, selon un poids d'une mine (du service) de Yasim-Sûmû, restant non employée, le poids a(yant) été placé (dans la balance) pour (fabriquer) un *kirrum* de harpe-*sammum*», (l'argent est désormais destiné) à 2 têtes de bouquetin; reçu par Išhi-Mamma».

Cette compréhension nécessiterait une correction, mais parmi les très nombreux exemples de vases-*kirrum* de Mari, il n'en existe pas de «k. rouge».

De toute façon, il semble désormais acquis qu'une partie de la *parahšîtum*, sinon du *sammum*, s'appelait *kirrum*. Dès lors, il faut considérer que l'idéogramme **ÁBxŠÀ** (kír) = *kirrum* rangé par CAD à **kirrum A** «A large vessel of earthenware, metal or stone» est aussi un idéogramme courant d'instrument de musique (ùb ... etc). Or les dictionnaires ne citent pas d'exemple de (dug-)kír comme un contenant en dehors des listes lexicales telles *Hh X*, *Erimhuš VI* et *Diri V*. Ces dernières ont pu donc fabriquer un pseudo-idéogramme à date récente. D'autre part, l'exemple d'ARMT XXV, 768 peut indiquer que la *parahšîtum* avait deux parties de ce nom car l'écriture *ki-ir-ra-šu* permet une lecture *kirrâ-šu* (duel). Il faudrait dès lors plutôt rattacher ce terme à **kerrum** (AHw) ou **kirru B** (CAD), c'est à dire le nom de la clavicule. La *parahšîtum*, au moins à l'origine, aurait donc été composée de deux parties plates en os.

Jean-Marie DURAND (03-06-89)

31) **Les nains à Ebla** – Dans les textes administratifs d'Ebla, la graphie BA.ZA doit être interprétée dans la majorité des cas comme un sumérogramme. Les attestations, dans les textes connus jusqu'à aujourd'hui, sont les suivantes:

a) (3 tissus) / N[E*-gi-sa]-[i*] / iš-la-[NI] / za-PI-L[UM] / BA*.Z[A] (ARET 1.6 [26"]). Les lectures s'imposent en considération des passages parallèles; un NP *maš-z[a] n'existe donc pas à Ebla et doit ainsi être supprimé chez M. Krebernik, *Die Personennamen der Ebla-Texte*, p. 250);

b) (7 tissus) / iš-da-má / u₉-bù / NE-NI-HAR / NI-zi-ma-NI / [.....] / EN-z[i]-ma-lik / ab-rí-a-*hu* / BA.ZA (ARET 1.8 [55"]);

c) (2 tissus) / za-[PI]-L[UM] / iš-la-'NI' / 2 BA:ZA (ARET 1.8 [57"]); la lecture du sumérogramme provient des passages parallèles;

d)] // NE-gi-sa-ti / iš-la-NI / za-PI-LUM / BA.ZA (ARET 3.36 r. V:1-4);

e) (4 tissus) / NE-gi-sa-ti / iš-la-NI / za-PI-LUM / PUZUR₄.RA-BAD / BA.ZA (ARET 3.457 v. VI:1 sqq.); pour l'interversion du recto et du verso par rapport à l'édition, cf. M.V. Tonietti, *MisEb* 1 [1988], p. 103 [5]; d'après la collation pour laquelle je remercie P. Fronzaroli, la case de BA.ZA se présente de la façon suivante: . Ce qui précède BA.ZA peut être considéré comme des éraflures;

f) (3 tissus) / NE-gi-sa-ti / iš-la-NI / wa / za-PI-LUM / BA.ZA (ARET 3.458 v. V:2-7);

g) (18 tissus) / NP₁... NP₁₃ / wa / HLMU.DU / 1 KA-MA / 3 BA.ZA / NE-gi-sa-ti (ARET 4.1 [21]); les 13 NP qui ouvrent la section sont sûrement des NE.DI);

h) ... / UR-NE / SIPA / *ma-ma* / iš₁₁-a-ma-lik / *ab-ra-ḫu* / BA.ZA (ARET 4.13 [62]);

i) (5 tissus) / iš-la-NI / za-PI-LUM / *mu-gār* / mi-na-NI / BA.ZA / NE-gi-sa-ti (ARET 8.531 [56]).

Dans ces passages, l'interprétation de BA.ZA par un sumérogramme et non comme un NP, comme c'est généralement le cas¹, est nécessaire en considérant que c'est la seule façon de faire pour que le nombre des tissus distribués (de type généralement courant, lorsqu'ils sont attestés) soit égal à celui des destinataires. En particulier, cette interprétation permet de résoudre le problème posé par L. Milano dans ARET 4, p. 131, à propos de la section (62) du texte 13: pour obtenir les 131 É-DURU₅^{ki} du total, on doit ajouter aux 127 É-DURU₅^{ki} totalisés 4 personnes, le berger UR-NE et les nains Mama, Iš'a-malik et Abr(i)ahu.

Le nombre sûr jusqu'ici des BA.ZA d'Ebla est de huit: il s'agit d'IšlaNI, ZapILUM, PUZURRA-BAD, Abr(i)ahu, Mama, Iš'a-malik, Mugar et MinaNI; sur la base des textes g) et i), il n'est pas sûr, par contre, que NEgisati soit un nain.

Dans tous les passages en question, il y a évidemment une relation contextuelle étroite entre les BA.ZA (les nains, probablement à comprendre comme des bouffons du palais), les NAR et les NE.DI, et leurs rapports seront approfondis dans *Miscellanea Eblaïtica* 2.

Dans d'autres cas, BA-ZA peut être un NP: (1 tissu) / *ba-za* / *ba-NI-gú^{ki}* / *in* / *sa-du-úr^{ki}* / ŠU BA₄.TI (ARET 1.15 [51]); cependant les attestations d'ARET 3.371 I:1'-7' ([H]UB₂ / SA-ZA₂^{ki} / BA-ZA / *al₆* / GIŠ / (tissus) / [ŠE]Š-SU₃) et d'ARET 3.964 v. V:1'-2' ([B]A-ZA É-DURU₅^{ki} / 20 *su-du-nu^{ki}*) ne sont pas claires.

Il reste enfin à remarquer que selon toute probabilité KA-MA est un faux NP, lui aussi: dans le texte g), effectivement, KA.MA est précédé par le chiffre 1, tout comme BA-ZA l'est par le chiffre 3. Les NP qualifiés de LÚ KA.MA sont NI-zi-ma-a-hu et *ir-am₆-ma-lik* (ARET 1.1 [46]) et *zi-kir-(ra)-a-ba₄* (ARET 1.5 [45], 7 [36']; ARET 8.531 [56]; c'est probablement le même LÚ KA.MA qui est cité dans ARET 1.6 [29']). Le sens du sumérogramme n'est pas clair. On notera, en tout état de cause, l'expression sumérienne VE 190 (sans glose mais probablement différente de l'expression homonyme dans EV 0156, cette fois signifiant vraisemblablement «hyène», cf. M. Civil, *BaE*, p. 93, et attestée aussi dans MEE 3.22 r. III:3', cf. MEE 3, p. 71), soit la séquence *zi-kir-ra-a-ba₄* LÚ KA.MA LÚ E. Pour ce dernier sumérogramme, le sens de «soulier» a été proposé dernièrement (J. Krecher, *apud* A. Archi, *AoF* 13 [1986], p. 200) ou plus généralement celui de: «un objet» (A. Archi, *ibid.*), «un ustensile» (L. Milano, *ASJ* 9 [1987], p. 193), ce qui est meilleur que les interprétations précédentes déjà considérées comme douteuses par H. Waetzoldt, *BiOr* 43, p. 433. On trouve un passage parallèle au dernier cité dans ARET 1.13 (14): 1 tissu NG HILMU.DU NAGAR LÚ E.

¹H. Waetzoldt, *BiOr* 43 (1986), p. 434, faisant référence au *Pennsylvania Sumerian Dictionary* (B, p. 22: VE 1278 *ba-za* «cripple, dwarf»), interprète la graphie des trois textes administratifs éblaïtes comme «estropié», n'excluant pas en d'autres cas la référence à un NP.

Amalia CATAGNOTI (15-06-89)
58, rue Gay-Lussac
F-75005 PARIS

32) Dem Ninduba geweihte Tonnägel Gudeas von Lagaš – Im Zusammenhang mit der Veröffentlichung eines Gudea-Tonnagelfragments aus Uruk geht C. Wilcke *BaM* 18, 1987, 123 und Tf. 7, auch auf zwei schon früher in Warka gefundene Tonnägel bzw. Bruchstücke mit Inschriften Gudeas ein: W 15299 = IM 22618, in Umschrift mitgeteilt von D.O. Edzard, *Sumer* 13, 1957, 179 (vgl. S. 175), und W 15746, als VA 15445 etwa gleichzeitig mit Wilckes Beitrag veröffentlicht als Nr. 8 von J. Marzahn, *Sumerische Inschriften des Vorderasiatischen Museums zu Berlin*, *AoF* 14, 1987, 28 (mit Umschrift) und Tf. II Abb. 3 (Photo, auf dem die Inschrift nicht lesbar ist). Strittig bleibt die Lesung des Gottesnamens, aber auch über die Fundnummern sind die Angaben nicht eindeutig. W. Farber, *AnOr* 29A, 59 bei und mit Anm. 1, erwähnt, dass nach Falkensteins Manuskript IM 22618 sowohl W 15299 als auch W 15647 entsprechen soll. Hier handelt es sich offensichtlich um ein Versehen für W 15746, denn nach freundlicher Auskunft von J. Marzahn, wofür auch an dieser Stelle gedankt sei, ist W 15647 ein Kudurrufragment. Es bleibt also bei zwei Exemplaren. Edzard las in Z. 1 ⁴Nin-d[uba?] und klassifizierte das Stück als Duplikat zu YOS IX 12 (= Tonnagel I). Allerdings bestehen zwischen Edzards Umschrift und dem von Wilcke mitgeteilten (Grabungs?-)Photo beträchtliche Differenzen hinsichtlich des Erhaltungszustandes. A. Falkenstein, *AnOr* 30, 42 Anm. 9, vgl. auch Farber a.a.O., dagegen gibt nach einer Kopie O. Krückmanns (unveröffentlicht)¹ als Lesung «wohl ⁴NIN-G[IR-x]» an. Dies lässt sich von hier aus nicht nachprüfen. Dazu kommt, dass nach dem Photo von W 15746, das Wilcke zur Verfügung stand (s. *BaM* 18, Tf. 7), auch hier die Lesung nicht eindeutig zu sein scheint.

Die genannten Unsicherheiten veranlassten uns, das zuletzt genannte, jetzt in Berlin befindliche Exemplar zu kollationieren (Frau Dr. L. Jakob-Rost, Direktor des Vorderasiatischen Museums, und Herrn J.

Marzahn sei für die Möglichkeit dazu auch hier gedankt) und B.R. Foster um eine Kollation von NBC 6059 = YOS IX 12 zu bitten (dafür gebührt an dieser Stelle ebenfalls Dank). Es ergab sich, dass in beiden Fällen das Zeichen DUB vorliegt (s. Kopie), der strittige überzählige Keil in YOS IX 12 hat sich Beschädigung der Oberfläche erwiesen. Wie der scheinbare Winkelhaken auf dem (Grabungs?-)Photo in Wilckes Beitrag zustande gekommen ist, lässt sich nicht erklären. Von daher darf man vermuten, dass auch im Baghdader Exemplar mit Edzard gegen Krückmann (bei Falkenstein) DUB zu lesen ist (die Lesung des Zeichenrests durch letzteren könnte durch Formen wie Ch. Fossey, *Manuel d'Assyriologie* 2, Paris 1926, Nr. 28659, 28661 ff., veranlasst worden sein). Wenn sich dies bestätigt, wäre Tonnagel N aus der Liste der Gudea-Texte zu streichen. – Wilcke weist noch auf ein weiteres Exemplar von Tonnagel I aus Surghul hin (= R.D. Biggs, *BiMes.* 3, 12 f. Nr. 63, mit Variante Lagaša^{ki} statt Lagaša^{ki-ke}₄), einen abweichenden Text bietet Tonnagel A (= F. Thureau-Dangin, *SAK* 142 f.).

W 15746 (Oelsner)



YOS 9, 12 (Foster)



surface defect,
not a wedge

¹Es handelt sich möglicherweise um eine während der Grabung angefertigte Kopie. In einem in der Hilprecht-Sammlung in Jena befindlichen (unvollendeten) Manuskript Krückmanns («Tonnagel des Iraq-Museums», etwa aus der Zeit um 1935), das den grössten Teil des von Edzard, *Sumer* 13 (1957), 172-189, erfassten Materials enthält, fehlt IM 22618.

Joachim OELSNER (04-89)
Friedrich-Schiller-Universität Jena
Sektion Altertumswissenschaften
Kahlaische Str. 1, 6900 JENA DDR

33) Zu einer Schülertafel aus Mari – In «Miscellanea Babylonica», Paris, 1985, 181-190, publizierte W.G. Lambert unter dem Titel «A list of gods' names found at Mari» eine kleine Tontafel (Fundnummer nach S. 181 Anm. 1: TH 80.112, nach der Kopie [von J.-M. Durand] S. 184 f.: TH 82-242). Obwohl der Bearbeiter in seiner Beschreibung darauf hinweist, dass eine Schülertafel vorliegt, wird nicht deutlich gesagt, dass es sich um ein Beispiel der von M. Civil, *MSL* XII, Rom 1969, 127, als Typ II klassifizierten Art handelt. Danach sind gegenüber der Edition Vorder- und Rückseite zu vertauschen, wobei aus dem beigegebenen Photo nicht ersichtlich ist, ob letztere gewölbt ist wie bei Exemplaren dieser Art aus Nippur die Regel. Abgesehen von der inhaltlich wichtigen Mari-Rezension der altbabylonischen Götterliste ist an der Tafel noch dreierlei bemerkenswert:

1. Die meisten der auf uns gekommenen Tafeln dieses Typs sind nur linksseitig mit der «Vorlage» des Lehrers beschrieben, die rechte «Schüler»seite ist zum Zweck einer erneuten Verwendung abgekrazt. Spuren der getilgten Texte sind oft noch zu erkennen. Im vorliegenden Beispiel dagegen ist die gesamte «Vs.» beschriftet, der Übungstext (= Z. 103-109 der «Rs.») wurde nicht nur ein-, sondern zweimal abgeschrieben. Das deckt sich auch mit der Raumeinteilung von Beispielen aus Nippur in der Hilprecht-Sammlung Jena, bei denen die dort nicht beschriebene rechte Seite ebenfalls breiter ist als die «Lehrer»seite und Raum für zwei Kolonnen bietet. Civil a.a.O. kann somit dahingehend modifiziert werden, dass die rechte Seite eine oder zwei Kolonnen enthalten kann.

2. Die Beobachtung Civils, dass die Texte auf Vs. und Rs. verschiedenen lexicalischen Serien entnommen wurden (soweit nicht auf der Vs. andersartige Abschnitte stehen - Sprichwörter, literarische Auszüge, model contracts, nach dem Material in Jena kann man noch hinzufügen: mathematisch-metrologische Tabellen), lässt sich jetzt ergänzen: Vs. und Rs. können der gleichen Kompilation entnommen sein.

3. Auf der Rückseite der Schülertafeln des genannten Typs (II/2) folgen die Kolonnen in der für Rückseiten üblichen Weise von rechts nach links aufeinander. Im vorliegenden Fall schliesst sich an die 109 Zeilen der Götterliste eine einfache Zeichenliste (ohne Lesungen) an, nach Lambert a.a.O. 181 Anm. 2 Proto-Ea oder dem Syllabar S^a vergleichbar. Obwohl die Zeichenfolge nicht den bekannten S^a-«Vorläufern» (s. *MSL* III, S. 8) entspricht, wird man den Abschnitt wohl dazu stellen dürfen (als eigene Rezension?). Eine Zuordnung zu Proto-Ea ist weniger wahrscheinlich, da es von dieser Serie meines Wissens keine Exemplare

ohne Lesungsspalte gibt (auch damit stimmt die Zeichenfolge nicht überein). In diesem Zusammenhang kann aber daran erinnert werden, dass das Fragment *OECT* 1, Tf. 22 (W.-B. 9), das auf der Vs. Teile der sogenannten Götterliste «Weidner» enthält (s. Lambert, *RIA* 3, 474), daran auf der Rs. ebenfalls einen S^a-Vorläufer anschliesst. Möglicherweise waren also die beiden Kompilationen im Lehrstoff der Schultradition miteinander verbunden.

Joachim OELSNER (04-89)

34) Le scribe Ibni-Adad et les premiers sukkalmah – Il est généralement admis que le premier triumvirat de la longue dynastie élamite des *sukkalmah* est composé d'Ebarat, de Šilhaha et d'Atta-hušu et que ces trois souverains ont régné au début du XIX^e siècle, alors que les derniers dynastes de Šimaški, successeurs d'Ebarat sur la *Liste Royale* (RA 28 (1931) 1-8 = *MDP* 23, IV), devaient exercer leur pouvoir sur le Plateau. Or, l'analyse de différents textes permet de remettre entièrement en cause cette affirmation, et, ainsi, de présenter sur des bases renouvelées le début de cette dynastie.

Le premier document pertinent pour cette recherche est l'empreinte d'un cylindre publié dans la RA 23 (1926) 36 par V. Scheil qui a lu l'inscription légèrement effacée: [Ib]-ni-[x] / DUB.SAR / DUMU Ha-aš-du-u[k] ĩR Pá-la-iš-ša-an, «Ibni-[x], scribe, fils de Hašduk, serviteur de Pala-iššan». Par son iconographie, ce document peut être attribué au début de la dynastie des *sukkalmah*, période pendant laquelle un scribe nommé Ibni-Adad est bien connu comme serviteur d'Atta-hušu (E. Sollberger, *JCS* 22 (1968) 30-33) et comme père et grand-père de deux autres scribes serviteurs du même Atta-hušu, respectivement Rîm-Adad (P. Amiet, *La Glyptique Susienne* [= *GS*], *MDP* 43, Vol. I, 1682 et 1683) et Adad-rabi (*MDP* 10: 2, 11 et 21).

Cette reconstitution, si elle était confirmée, impliquerait:

1°) d'une part, que le règne d'Atta-hušu a été particulièrement long puisque trois générations de scribes de la même famille l'ont servi, (même si l'on suppose qu'Ibni-Adad (le grand-père) a été son scribe et son chancelier à la fin de sa vie et que son petit-fils Adad-rabi a commencé sa carrière sous son autorité) et, d'autre part, que Pala-iššan a exercé le pouvoir avant Atta-hušu;

2°) qu'entre le règne de Šilhaha et celui d'Atta-hušu plusieurs souverains se sont succédé. En effet, six *sukkal* ou *sukkalmah*, parfaitement associés par les textes, sont solidaires. Il s'agit, dans l'ordre, de Pala-iššan, Kuksanit, Kuk-Kirmaš, Tem-sanit, Kuk-Nahundi et Kuk-Nasir I.

3°) que les règnes de ces différents personnages ont été relativement brefs.

Différents éléments viennent renforcer cette hypothèse. Ainsi, un autre scribe de cette époque a servi deux souverains successivement. Il s'agit de Sirahupitir qui, sur un cylindre (*GS* 2326 et *MDP* 28 (1939) p. 44) est serviteur d'Idadu II et sur un autre (*GS* 2327), serviteur d'Atta-hušu (cf. P. de Miroschedji, *RA* 74 (1980) 134 n. 35). Or, Idadu II, fils de Tan-Ruhurater et successeur d'Ebarat sur la *Liste royale*, a exercé le pouvoir à l'époque des premiers *sukkalmah*.

Enfin un troisième fonctionnaire vient confirmer la proximité de ces différents règnes. Il s'agit d'Attapuni, serviteur d'Idadu (P. Amiet, *Ar As* 26 (1973) 36 N° 43) puis serviteur du *sukkal* [ku]-ku-sa-ni-it (c'est ainsi qu'il convient de restituer l'inscription du cylindre *Ar As* 26 (1973) 36 N° 41) qui est associé à Pala-iššan (*MDP* 28 (1939) 399).

Plusieurs autres cas de fonctionnaires permettent de démontrer implicitement la contemporanéité des différents souverains. Ainsi Šurimma, serviteur d'Idadu (*GS* 2325) est associé à Simumu (*MDP* 28 (1939) 479) qui est mentionné sur une tablette scellée par le sceau d'un serviteur de Kuk-Kirmaš (*MDP* 28 (1939) 531) et dont le nom est attesté sur des tablettes de l'époque d'Atta-hušu (*MDP* 10 (1908) 26 et 66).

En outre, malgré des homonymies certaines, on peut constater que plusieurs noms personnels figurant sur une tablette de l'époque d'Atta-hušu (*MDP* 18 (1927) 181) sont associés, sur d'autres documents, à d'autres souverains. C'est le cas de Kuk-Simut, serviteur d'Idadu d'après son cylindre (*GS* 1677), de Nuriri et de Puzur-Mazat, associés à Pala-iššan et Kuk-Kirmaš en *MDP* 24 (1933) 349. On pourrait encore mentionner Puzuzu, Turunkuz, Abu-řabu, Inzuzu, etc. qui, par des rapprochements divers viennent confirmer cette hypothèse.

Enfin, la brièveté des règnes des différents souverains successeurs de Pala-iššan est parfaitement démontrée, pour ne prendre qu'un exemple, par Puzur-Mazat, témoin et homme d'affaires dont les contrats sont successivement scellés par Pala-iššan (*MDP* 24 (1938) 348 et 349), Kuk-Kirmaš (*MDP* 24 (1933) 348, 349, 351) Tem-sanit (*MDP* 24 (1933) 351) Kuk-Nahundi (*MDP* 24 (1933) 329 et 330) et Kuk-Nasir I (*MDP* 24 (1933) 329 et 330).

Ces différents personnages peuvent être situés en chronologie absolue à la fin du XX^e et au début du XIX^e siècle. En effet, en *MDP* 10 (1908), deux tablettes sont scellées avec le sceau d'Adad-rabi, fils de Rîm-Adad, serviteur d'Attahušu... et petit-fils d'Ibni-Adad. La première (N° 2) est datée de l'année de Sumu-abum, vraisemblablement le premier roi de la première dynastie de Babylone dont le règne commence en 1894. La seconde (N° 21) mentionne un certain Idadu-napir, nom du 11^e roi de Šimaški, successeur d'Idadu II. Cette date précise permet de situer le règne d'Atta-hušu dans le dernier quart du XX^e et au début du XIX^e siècle. Et,

étant donné, d'une part, que Kindatu, le 6^e roi de Šimaški a mis un terme à l'empire d'Ur en 2004, que Tan-Ruhurater, le 8^e, est contemporain de Bilalama d'Ešnunna (W. Lambert, *Iraq* 41 (1979) 43), et que trois souverains, Idadu II (10^e), Idadu-napir (11^e) et Idatu-temti (12^e) ont succédé à Ebarat (9^e) sur le trône de Šimaški et que d'autre part, six *sukkal* ou *sukkalmah* ont régné entre Šilhaha et Atta-hušu, on peut supposer que ce dernier a pris le pouvoir à la suite de la campagne que Gungunum, 5^e roi de la dynastie de Larsa, a menée en Elam vers 1927. Dans ces conditions, on est conduit à considérer que le règne d'Ebarat doit être situé vers 1970-1960, soit près d'un siècle plus tôt qu'il n'est généralement admis. On peut également définitivement renoncer aux dates proposées par W. Hinz pour Pala-iššan et Kuk-Kirmaš qu'il situe au XVI^e siècle (W. Hinz et H. Koch *Elamisches Wörterbuch* (1988) pp. 131 et 555).

Les détails de cette situation complexe ainsi que les conclusions que ces différents éléments imposent seront exposés dans un prochain article. On peut cependant d'ores et déjà mettre l'accent sur trois points:

- L'ensemble de la dynastie des *sukkalmah* doit être remodelé et son origine remontée de près d'un siècle, si on considère la meilleure étude d'ensemble, celle de J. Börker-Klähn (*Untersuchungen zur altelamischen Archäologie*, Berlin, 1970) et pour certains souverains comme Pala-iššan et Kuk-Kirmaš, de 4 siècles, si on prend l'*Elamisches Wörterbuch* de W. Hinz et H. Koch (1988) comme référence!

- l'expression «fils de la sœur de Šilhaha» signifie, comme M. Lambert l'a noté (*JA* (1971) 217 et *RA* 66 (1972) 66), «fils de la sœur-épouse de NP», c'est-à-dire le fils que (le roi) NP a eu avec sa propre sœur et cette expression n'implique pas forcément un lien biologique mais est devenue, dès le règne d'Atta-hušu, un élément de la titulature. La traduction de «fils de la sœur» par «neveu» est à l'origine de nombreuses erreurs concernant la théorie de la division du pouvoir en Elam et la chronologie des *sukkalmah*.

- il n'y a aucune solution de continuité, aucun hiatus, entre les derniers rois de Šimaški et les premiers *sukkalmah*.

Ces deux derniers éléments indiquent enfin que pour les Elamites, la véritable coupure historique ne se situe pas avec la prise d'Ur en 2004 mais avec le premier souverain à porter le titre de *sukkalmah*, c'est-à-dire avec Šilhaha.

François VALLAT (04-06-89)
41, rue du Lt-Col de Montbrison
92500 RUEIL-MALMAISON

35) *OIP* II 105, V 74 – Dans le récit de la construction de son Palais-sans-rival, Sennachérib raconte comment «du temps de ses prédécesseurs» mais il ne dit pas quand, des *aladlammû*, ces colosses composites à corps de taureaux ailés et tête humaine, avaient été taillés dans une carrière située près du village de Tastiate, puis comment on leur avait fait traverser le fleuve à grand peine au moment de la crue de printemps; il poursuit en disant : *giš.má.gu.la.meš ú-ti-ib-bu-ú* et termine en indiquant qu'au prix d'efforts exténuants, on avait réussi à les amener et à les installer aux portes du palais, sans autre précision.

Luckenbill (*OIP* II, 105 V 74) avait traduit cette forme de *ṭebû*, qui signifie couramment «couler», par «went down»; *AHW* 577a, sous *magulû*, propose «brachten sie zu Wasser?» et 1383a, sous *ṭebû*, «Floss unter Wasser drücken!»; *CAD* M/1 sous *magulû* et N/2 sous *nêberu*, traduisent *ṭebû* «to run (the large boats) aground». D'après les traductions de deux lettres adressées à Sargon récemment publiées par S. Parpola (*The correspondence of Sargon II, Part I, State Archives of Assyria* I, Helsinki, 1987), il faut revenir à la traduction de Luckenbill. Dans la première, *CT* 53 24 (*SAA* I n°150), un certain Aššur-šumu-ke'in informe Sargon qu'il est en train de rechercher les *aladlammû* que le roi lui a demandé de lui procurer et qu'il va lui envoyer ceux dont il dispose déjà: «[I]f the kin[g] my lord so orders, I could bring down (the river) two bull colossi [that have been *fini*]shed, one in [the city of...], the other in Tastiate.» Aššur-šumu-ke'in et Tastiate apparaissent d'ailleurs dans un autre fragment de lettre publié aussi dans *CT* 53, le texte 466 (= *SAA* I n°120).

Dans la seconde, *ABL* 420 (*SAA* I n°119), le gouverneur de Kalhu, Aššur-bani, écrit : «Aššur-šumu-ke'in called me to help and loaded the bull colossi on the boats, but the boats could not carry the load (and sank). Now, although it cost me a great trouble, I have now hauled them up again.» Cette traduction, qui me paraît préférable, diffère complètement de celle de F. M. Fales (*Cento lettere neo-assire* I, p. 159s., Venezia, 1983) qui comprend: «Aššur-šumu-ke'in si era inalberato; voleva far viaggiare le statue dei tori androcefali sulle navi, (mentre senza dubbio) le navi non avrebbero potuto sostenerle (tutte). Allora gli ho detto parole minacciose e adesso è tornato indietro sulle sue decisioni e (ne) ha fatte togliere (alcune).»

Tastiate se trouvait sur la rive ouest du Tigre (cf. J. Reade, «Studies in Assyrian Geography», *RA* 72, 1978, p.55) et les taureaux colossaux étaient probablement destinés à Dur-Šarruken qui était effectivement sur l'autre rive. Il semble donc que le passage de Sennachérib s'inspire directement d'un fait-divers survenu pendant la construction de Dur-Šarruken, alors qu'il n'était encore que prince héritier.

Sylvie LACKENBACHER (26-06-89)
303, rue du Faubourg St Antoine, 75011 PARIS

36) Une nouvelle attestation d'*uš-ka-ni* – Dans la lettre RS 88 2013 trouvée lors de la dernière campagne de fouilles à Ras-Shamra, au printemps 1988, il est question de personnages résidant dans le village d'*a-ru* (à la l.9) et dans celui d'*uš-ka-ni* (à la l.11). Cela confirme la lecture *uš-ka-ni* de *BE-ka-ni* proposée par Astour dans *Ugarit Forschungen* 13 p. 8, n. 39 et moi-même dans «Une nouvelle attestation d'*Ištar hurri* dans un contrat trouvé à Baniyas (Syrie)», *Miscellanea Babylonica, Mélanges offerts à Maurice Birot*, Paris, 1985, p. 158 n. 22, puisque *uškn* et *ar* apparaissent généralement ensemble dans les listes de villages en ougaritique.

Sylvie LACKENBACHER (26-06-89)

37) La titulature de Xerxès – Dans la contribution qu'elle a présentée conjointement avec Susan Sherwin-White sur la (non)-destruction des temples babyloniens par Xerxès (*Achaemenid History II. The Greek Sources*, p. 69-78), Amélie Kuhrt a attiré l'attention sur le fait que la titulature de Xerxès en Babylonie, telle que nous la livrent les tablettes administratives et économiques, ne reflétait pas les aléas politiques survenus pendant son règne, contrairement à ce qui était dit jusqu'alors. En particulier, le passage de la titulature: «roi de Babylone, roi des pays» à la forme courte: «roi des pays» n'est pas la conséquence d'un événement que l'on pourrait dater précisément, et ne découle pas, surtout, de la répression des révoltes de Bêl-šimanni, puis de Šamaš-erība, que l'on situe en général en l'an 2 et en l'an 4 de Xerxès. A. Kuhrt est donc fondée à conclure: «(...) it would now appear that the title 'king of lands' used alone became gradually the normative form of title applied to Persian kings in Babylonia».

Il me semble qu'à partir de ces remarques importantes d'A. Kuhrt, on peut, en s'aidant de la documentation du règne de Xerxès actuellement publiée, aller plus loin dans les remarques sur sa titulature¹. Il apparaît en effet nettement que trois périodes se sont succédées dans son règne, marquées chacune par une tendance prédominante: pendant son année inaugurale («an 0») et le début de son année 1, les scribes employèrent la titulature traditionnelle «roi de Babylone, roi des pays», héritée de Darius Ier. Puis, dans le courant de l'an 1, dès la fin du mois ii (cf. le texte de la Collection Amherst n°246 daté du 28ⁱⁱ-ii-Xerxès 1 = *AfO* 19, p. 78), mais surtout à partir du mois viii, apparaît une titulature plus complexe: «roi de Perse et de Médie, roi de Babylone et des pays». Cette titulature complexe à quatre éléments est parfois simplifiée en «roi de Perse, de Médie, et des pays» (*UET* 4, 50, 52, 115), ou en «roi de Perse, de Babylone et des pays» (*OECT* 9, 171), voire abrégée en ne retenant que le dernier terme, en «roi des pays». A partir de l'an 10 de Xerxès, enfin, cette abréviation «roi des pays» devient la norme, et apparaît désormais comme la titulature courante, bien que la formation complète à quatre éléments n'ait pas complètement disparu et se retrouve sporadiquement, comme l'a remarqué A. Kuhrt, jusque sous Artaxerxès Ier (*op. cit.* p. 73)².

Il n'est donc pas sans intérêt de noter que Xerxès, dès le début de son règne (an 1) fait intervenir un changement dans la titulature royale qui met l'élément iranien (Perse/Médie) au premier rang, avant Babylone. De cette titulature longue, on n'a retenu ensuite que le dernier élément: «roi des pays» pour la majorité des datations à partir de l'année 10. Comme le notait A. Kuhrt, il n'y a donc pas de rapport entre les rébellions de l'an 2 et de l'an 4 et une modification de la titulature. Il me semble clair, par contre, que l'introduction d'une nouvelle titulature, dès la première année officielle de règne, occultant Babylone derrière la Perse et la Médie, témoigne chez Xerxès d'une volonté de promouvoir une idéologie impériale à dominante iranienne beaucoup plus fortement marquée que chez ses prédécesseurs.

¹Cette observation s'appuie sur celles faites précédemment par M. San Nicolo, *Prosopographie...*, p. 39, note 32, et par G. Van Driel, «Continuity or Decay in the Late Achaemenid Period», *Achaemenid History I. Sources, Structures and Synthesis*, p. 162

²On signalera également un texte (*OECT* 9, 180), attribué par G. McEwan à l'an 14 de Xerxès, et qui porte la titulature «lugal 'e' [ki] u kur-kur». Mais la graphie du nom du roi me semble devoir plutôt faire attribuer ce texte à Darius Ier, en lisant: [da-ri]-iá-ar-áš-šú. Il faut souligner que les autres cas cités par A. Kuhrt (*op. cit.* p. 73) comme mentionnant Babylone, l'incluent dans la titulature longue, où elle est précédée par la Perse et la Médie. La titulature «roi de Babylone, roi des pays», n'est, à ma connaissance, plus attestée après le cinquième mois de l'année 1 de Xerxès (*OECT* 9, 170).

F. JOANNES (26-06-89)

9, Rue du Ruissel F-76000 ROUEN

38) kinūnu(m): Sumerische Entsprechungen zum Monatsnamen und Festritual – Die Übersetzung, Deutung und Einordnung der Monatsnamen im Jahreskreis aus den Texten des dritten Jahrtausends weisen noch immer erhebliche Probleme auf. Im Buche *PRE-SARGONIC AND SARGONIC TEXTS FROM UR EDITED IN UET 2, SUPPLEMENT* von A. Alberti und F. Pomponio finden sich in den

Texten 36, 39 und 46 verschiedene Schreibungen eines Fest- und Monatsnamens, den bereits St. Langdon, *Babylonian Menologies* 157, mit dem bekannten nippuräischen Monat (itu-)NE.NE-gar(-ra) verbunden hat. In Text 46 II 5-8 heisst es: NE-um-ka kisal-mah ⁴inanna-še ba-gíd «(diese Tiere) wurden am... (-Fest) (im) Haupthof für Inanna geliefert». Auf Seite 2 ihres Buches analysieren die Autoren das Graphem /ka/ unseres Beleges als «double genitive»-Morphem, also als < */(a)k-a(k)/. Dies scheint mir unmöglich. Vermutlich ist in */(a)k-a/ aufzulösen. Somit liegt wahrscheinlich eine Schreibung für das Genitiv- und das Lokativmorphem vor. Ne-um(a) stellt also eine Regens-Rectum-Verbindung dar.

Für /UM/ ist, soweit überprüfbar, die Zeichenidentifikation eindeutig (vgl. RSP 274). Eine plausible Deutung ist bislang unbekannt. Vgl. immerhin um-dur und zi-um unter den Geräten in DP 76 u.p.; um^{mušen} BiMes 3, 15 6:2; ferner UM^(ki)-r(a) vgl. RGTC 1,165 und u₄-26 ensí UM-ra e-me-a-a Fö 84 4:2-4, sanga-a-huš UM-ra e-me-a DP 169 4:4-5; vor allem aber den Monatsnamen itu-igi-nam-UM-ni-ba-dab₅-ba-a in Fö 70 3:34, RTC 56 8:7 (vgl. dazu J. Bauer AWL 220). Text 46 rev. I 4-6 hat maš-da-ri-a NE-um-še ba-gíd «(als) Mašdari-(Abgaben) für/zum... wurde (dies) geliefert»; ähnlich in obv. I 8-9. Danach könnte NE-UM(-a(k)) auch eine Ortbezeichnung sein (vgl. a. 46 Obv. III 1-3). Text 39 II 1-3 bietet maš-da-ri-a(-)NE-um-NE-gar-še bá-gíd. Als Monatsnamen findet sich [itu']-NE-UM in 36 obv. 5 und itu-NE-UM-ka in 46 rev. III 3. Auch A. Alberti (S. 19) beobachtet den Zusammenhang dieser Syntagmen mit dem Monatsnamen NE.NE-gar. Er verweist zunächst auf H. Hunger RLA 5,299f. Zitiert wird auch die Studie von D. Charpin *Mari et le calendrier d'Ebla* in RA 76 (1982) 1-6, aus der hervorgehe, es handele sich bei diesem Monatsnamen um die Bezeichnung des 10. Monats in Ebla. In diesem Artikel war aber ein Monatsname itu-NE.NE-gar o.ä. nicht zu finden. Nach einigem Suchen stellte sich der Sachverhalt nun so dar: In AfO 25 (1974/77) 30 stellte G. Pettinato eine Verbindung zwischen den Monatsnamen itu-hu-lu-mu und itu-hur-mu her, die er als «mese: <tabù> deutet, und mit itu-izi-gar «mese: <accensione dei fuochi>» in Verbindung bringt. In OA 16 (1977) 280 setzte G. Pettinato dann den itu-hu-lu-mu des 'neuen' Ebla-Kalenders mit dem itu-a-ba₄-sa des 'alten' Kalenders gleich und weist diesen Namen den sechsten Monat im Jahreskreis zu. Dagegen hat D. Charpin a.a.O 5 den itu-a-ba₄-sa als den 10. Monat bestimmt.

Bei einer Deutung des Monatsnamens NE(-UM(a))-NE-gar sind die Überlegungen von St. Langdon, *Babylonian Menologies* 157, die A. Alberti und F. Pomponio auf S. 91 zitieren, offenkundig überholt. Dagegen möchte ich hier folgenden Deutungsvorschlag unterbreiten: Zu NE(-UM(-a)) ist vielleicht (KI.)NE = gunni oder dinig (vgl.a. digbir) = kinūnu(m) bzw. kuru(m), vgl. kiru(m) (s. die Wörterbücher und A. Salonen BaM 3, 101f.108 und 118ff.) heranzuziehen. Interessant ist nun ein Vergleich der Belegstellen aus Ur mit den im Akkadischen bezeugten Bedeutungen von kinūnu(m): Es bezeichnet nicht nur ein 'Kohlebecken' oder 'Kohleofen', sondern ist auch der Name eines damit verbundenen Rituals, eines Festes und eines dazugehörigen Monats. Dabei scheint es sich nach der Zusammenstellung von H. Hunger RLA 5,300f. um den Namen etwa des fünften oder sechsten Monats zu handeln. Damit stimmt diese Position *grosso modo* nicht nur mit dem zitierten zeitlichen Ansatz des itu-izi(=NE)-gar durch G. Pettinato überein. Denn im vor-Ur-III-zeitlichen Nippur, wie auch später, war der Monat izi-izi-gar(-ra) der fünfte im Jahreskreis (s. H. Hunger RLA 5 300; A. Westenholz OSP 2,202, vgl. dort 151:136 Z. 11). Der Monat NE-izi-gar(-ra) könnte also mit: «(Monat, in dem) die Öfen/Kohlebecken befeuert werden» wiedergegeben werden. Hierher gehört nun nach meiner Auffassung wahrscheinlich auch ein bislang rätselhafter Monatsname aus dem altsumerischen Lagaš, der wohl eine weitere Variante bietet: itu-GUD.DU-izi-mú-a lässt sich nach STH 1,15 DP 156 bzw. BIN 8,345 und CT 50,36 als der fünfte oder sechste Monat des Jahres bestimmen, da in ihm die entsprechend numerierten monatlichen Zuteilungen erfolgten. J. Krecher WO 4 (1967/68) 367f. (verbessere das Zitat in FAOS 15/1, 291 und 412!) hat diesen Namen als: «bei den Stieren Feuer entfachen» interpretiert. Es liegt auf der Hand, dass izi(-)mú «Feuer entfachen» und izi(-)gar «Feuer legen» nur lokal unterschiedliche Akzentuierungen des gleichen Rituals darstellen.

Ich schlage also vor, in (itu-)-NE-UM(a)-izi-gar und itu-GUD.DU-izi-mú(-mú(-a)) die sumerischen Äquivalente des semitischen Monatsnamens kinūnu(m) zu sehen. Die mit diesen Namen verbundenen mythologischen und rituellen Konnotationen bedürfen allerdings noch weiterer Untersuchungen.

Gebhard J. SELZ (10-05-89)

Albert-Ludwigs-Universität, Orientalisches Seminar
Postfach D-7800 FREIBURG RFA

39) SI.DU₃ at Ebla – In *ARET* 3 and 187, now joined by Fronzaroli and Archi (see *N.A.B.U.* 1989/1 n°2) and in some of the texts published by Pettinato in «Culto ufficiale», the sumerogram SI.DU₃ occurs:

A 3 178 IV 14': wa-a-, i-a-ba-at, SI.DU₃, EN

A 3 187 III 4': 2 SI.DU₃, ⁴ku-ra

C 1 obv. III 1,7: 1 UDU, IB₂.TAG, SI.DU₃ SI.DU₃, EN.EN, en-na-NI, ŠU.DU₈,

20 UDU, áš-da, SI.DU₃ SI.DU₃, EN.EN, 'in', GIŠ.KIRI₆?, EN, NIDBA₂
 C 3 obv. IV 22: 20 UDU, SI.DU₃ SI.DU₃, EN.EN, [ir]-[ak¹]-[da-mu], [NIDBA₂]
 C 3 obv. XII 23: 1 UDU, KLSUR, SI.DU₃ SI.DU₃, EN.EN, en-na-NI, ŠU.DU₈,

Pettinato (Culto p. 31) connected this word with the Akkadian root DMM on the basis of VE 1116, where SI.DU₃ is equated with ti-mu-mu, and translated «lamenti». In CAD Q 134 **qarnu**, lex. section, Hh V 25 is cited: giš.si.dù.a.gigir, an ornament in the shape of a horn attached (dù) to a chariot. Eblaic SI.DU₃ may be interpreted as the horn-shaped parts of an altar, used pars pro toto for the altar itself. In the C-passages cited above, sheep are offered at the altar(s) of the deceased kings of Ebla, while the texts from A 3 mention the altar of the king (LPT?), and that of the god Kura.

J.G.DERCKSEN (26-05-89)
 Rijksuniversiteit Leiden, Assyriologisch Instituut
 P.O.B 9515, NL-2300 RA LEIDEN

40) Mari A 450:9 f. (ARM 26/1, p. 378 note 13) – Durand quotes a letter where a man, appointed to an important function, compares the king's behaviour towards him to that of a god who calls a human being (to serve him). The writer then adds: *inanna jāti tu-il-ta-am ša libbi a-su-ri-im bēli ša ilūtišu suqti ilput*, according to Durand «maintenant, il m'arrive la fable qui est sur le bas-relief: mon Seigneur m'a touché le menton...», taking *a-su-ri-im* as *asarrim* and *tu-il-ta-am* as *tēltam*, «proverb, saying». However welcome (written) evidence for the existence of pictorial representations of literary texts would be (if *asarrum* really is a relief; cf. CAD A/2 s.v. A and B), this interpretation in my opinion is not convincing. We better read *tultam ša asurrīm*, «a worm at the damp course of the wall». Though not yet attested, as far as I know, in Akkadian or Sumerian, the worm or maggot as metaphor of what is utterly insignificant, helpless or even despised, is well known, e.g. in the Old Testament: Hiob 25:6 (parallel to *rimmā*, «maggot»), Isaiah 41:14 (similar; *m^etē* is usually emended to *rimmat*), and Ps. 22:7 («not a man but a worm»). It does not surprise to meet this metaphor in Mesopotamia too to express utmost humbleness.

K.R. VEENHOF (20-06-89)
 Rijksuniversiteit Leiden, Assyriologisch Instituut
 P.O.B. 9515, 2300 RA LEIDEN, PAYS-BAS

41) ARM 26/1 no. 170 rev. 8'-9' – In a report to the ruler of Mišlan, two officials write about the coming harvest and the condition of the crops. On the barley grown in the area irrigated by the wadi (*nib'um ša naḥlim*) they observe that, if only there had been one single rainshower, it would have yielded (*našūm*) as much barley as an irrigated field. The next lines (rev. 8'-9'), *še'um mādum ūšima balum šamēm ittakla, mal mānaḥātini šēm nulaqqat*, are translated by Durand as «il y a beaucoup de blé qui a poussé. Sans qu'il ait eu besoin de pluie, il a été gardé. Nous récolterons le grain dans tout le territoire qui nous incombe». I would propose the following translation, which yields a far less optimistic appraisal of the situation: «much barley did shoot up, but for lack of rain it(s) growth has come to a standstill (*kalūm* N, cf. CAD K 11f); we will only glean (*laqātum* instead of *ešēdum*, meaning the ingathering of stalks which are thin on the ground) (enough) barley to recover our investments» (seed, fodder, etc.). This very disappointing prospect could make the ruler worry (line 10'), but fortunately, there is enough barley from other fields (12'), which therefore under no circumstances must leave the country (14'b).

K.R. VEENHOF (20-06-89)

42) Les fragments hourrites de Mari – Il a paru opportun de réexaminer les fragments en langue hourrite de Mari à la lumière des données nouvelles que nous livre la bilingue hourro-hittite trouvée en 1983 à Boghazköy, et des travaux importants qu'a publiés ces dernières années le Professeur Erich Neu dans ce domaine. En vue d'une nouvelle édition dans *Problèmes concernant les Hourrites* II/2, j'ai pu collationner les fragments désignés sous les numéros 7 + 6 qui appartiennent à la même tablette et joignent directement.

Je me contenterai d'indiquer brièvement dans cette note trois formes pour lesquelles la copie et la transcription récemment fournies par Mirjo Salvini, RA 82 (1988), pp. 59-69, présentent entre elles des divergences sensibles.

– Ro 8' lire *nu-ru-un-zi* (cf. F. Thureau-Dangin, RA 36 (1939), pp. 20-21) au lieu de **nu-ru-ur-zi*; il s'agit d'une forme nominale de sens inconnu (cf. E. Laroche, GLH, p. 188) qui comporte la même finale que les termes hourrites *kunzi*, *punuḥunzi*, *šunzi*, etc. Sur les abstraits verbaux en *-še* > *-ze*, après *-n-*, (e.g.

kirezi «Freilassung» = hitt. *para tarnumar*), voir E. Neu, *Das Hurritische: Eine altorientalische Sprache in neuem Licht*, in *Akad. d. Wiss. u. d. Literatur*, Mainz 1988, pp. 10, 43.

– Ro 12' lire *za-wa-ar-ri-ik*, hapax de sens et d'analyse obscurs (cf. *GLH*, p. 302); corriger cette forme en °*ri-en* d'après le syntagme *ir-gi-ni-en* (attesté au début de la même ligne) me paraît arbitraire.

– Tr. 16' lire *ša-at-ti-la* au lieu de **te-la-mu-la*; comparer *ša-a-at-ti-la-an*, Mit. III 108 (= J. Friedrich, *Kleinasiatische Sprachdenkmäler*, p. 25). Sur l'analyse de ces formes, voir E.A. Speiser, *Introduction to Hurrian*, pp. 28 (et n. 61), 68; Fr.W. Bush, *A Grammar of the Hurrian Language*, pp. 54, 310 n. 55; E. Laroche, *GLH*, p. 219.

En général, il faudra revenir aux lectures de F. Thureau-Dangin.

Jean CATSANICOS (30-06-89)

99, Bd Auguste Blanqui

F-75013 PARIS

43) AEM I/1, 254: un récit d'ordalie – Les quelques remarques ci-après ne remettent pas en cause l'établissement philologique ni la traduction que vient de donner l'éditeur de ce texte, mais proposent d'en réexaminer le contenu événementiel, dont l'analyse apparaît fort délicate. La structure du document, qui concerne un certain Iddin-Il'tim et son épouse, est la suivante:

1) lignes 9-14: préliminaires rituels, préparant l'épouse d'Iddin-Il'tim à subir une épreuve ordalique.

2) lignes 15-26: rappel, en deux parties, des faits donnant lieu à l'ordalie:

a) lignes 17-23: Iddin-Il'tim doit établir son droit de propriété sur des biens meubles. On lui reproche sûrement (AEM I/1, p. 515) une appropriation abusive des objets litigieux. Les preuves déjà produites, et notamment l'ordalie qu'il dit avoir subie avec succès, ne semblent pas suffire.

b) lignes 23-26: Iddin-Il'tim a accusé son «frère» d'avoir «frappé à mort une servante». Les hésitations de l'éditeur sur l'interprétation de ces lignes aboutissent à un commentaire contradictoire. Ainsi, dans la note e), p. 534, il est proposé que la femme soumise à l'ordalie soit la même que celle qui est victime des coups. Au contraire, p. 515, on semble considérer que les coups ont entraîné la mort de la victime.

On notera en réalité avec intérêt que l'expression de la l. 25 (*imḥaš-ma ušmit*) ne doit pas être prise au sens littéral: la servante n'est pas morte puisqu'elle est envoyée chez le roi (ll. 29-30), à moins de supposer qu'on expédie un cadavre. En s'exprimant de la sorte, Iddin-Il'tim veut sans doute insister sur la violence des coups infligés à la victime. Il convient d'autre part d'admettre que la femme d'Iddin-Il'tim et la servante sont deux personnes distinctes. L'hypothèse est soutenue par la formulation des ll. 27 et 29, qui signalent que «cette femme» (*sinništum šī*) est allée au fleuve, tandis qu'on a envoyé «cette servante» (*amtam šēti*) chez le roi. La distinction terminologique reflète manifestement la présence de deux femmes dans cette affaire. Si l'on n'opère pas cette différenciation, le texte devient incohérent: on ne comprend pas, notamment, que ce soit la victime, dont on sait par ailleurs qu'elle vient d'être rouée de coups, qui soit soumise à l'ordalie.

La phrase d'Iddin-Il'tim concerne donc une servante quelconque, et non sa propre épouse. En attribuant le délit à un tiers, il cherche de toute évidence à se disculper d'une faute qu'on lui impute: c'est très vraisemblablement lui qui est soupçonné d'avoir frappé la victime; et sa seule défense consiste, comme le dit J.-M. Durand (AEM I/1, p. 515), à charger son «frère» (on pourrait traduire la l. 25: «C'est mon frère qui a frappé la servante»), en affirmant qu'il a été témoin des violences (l. 26: «je l'ai vu!»). En dépit de cette preuve rationnelle, les juges ont ordonné le recours à l'ordalie. Leur méfiance à l'égard du témoignage d'Iddin-Il'tim s'explique sans doute par le fait que c'est lui-même qui est accusé de coups et blessures: sa déclaration n'est donc pas impartiale. En outre, la probité de l'individu est mise en doute par les événements rappelés aux lignes 17-23.

Au total, il y aurait ainsi deux chefs d'inculpation, examinés au cours d'une seule et même ordalie. Une telle situation semble être ici attestée pour la première fois, et mérite d'être soulignée, à défaut de pouvoir être expliquée. Mais le lien probable entre ces deux accusations reste impossible à établir.

3) lignes 27-30: déroulement de l'ordalie et résultat. En principe, Iddin-Il'tim, l'accusé, devrait «plonger». Pourtant, c'est sa femme qui se soumet au verdict divin. Il est clair qu'elle agit en lieu et place de son mari. La prestation de ce dernier est écartée, non parce qu'il est physiquement incapable d'assumer l'épreuve (il l'a déjà subie auparavant, cf. l. 24), mais sans doute parce qu'on escompte un résultat définitif. Or, l'ordalie qu'il a accomplie antérieurement n'a pas permis de trancher le litige, puisqu'on a de nouveau recours à ce procédé.

En «remontant» saine et sauve, l'épouse d'Iddin-Il'tim disculpe son mari des deux chefs d'accusation, et ce sont donc le coupable tel que l'a «désigné» le Fleuve et sa victime qui sont en définitive envoyés au roi.

Sophie et Bertrand LAFONT (27-06-89)

L'Ormeau, 21 rue de Montbuisson, F-78430 LOUVECIENNES

44) **AEM I/2, 488: Une accusation contre la femme de Sîn-iddinam** – La fin de ce texte (ll. 29ss) expose la défense de la femme de Sîn-iddinam, apparemment accusée d'avoir eu des relations sexuelles avec un individu, alors qu'elle était elle-même fiancée à Sîn-iddinam. La l. 31, *abam u maram amgur*, dont le sens est incertain pour l'éditeur du texte, («j'étais d'accord avec le père et le fils», *AEM I/2*, p. 424 et note d) est commentée en *AEM I/1*, p. 517 et note 44, où l'on traduit: «Je disais oui au père et au fils», en considérant l'intéressée comme une ancienne prostituée *qadištum*, qui décrirait ainsi sa conduite antérieure au mariage. Mais la phrase pourrait aussi faire allusion à la promesse d'union matrimoniale, engageant la femme à la fois auprès de son actuel beau-père et de son actuel époux. Autrement dit, sans être encore une *aššatum*, elle était promise à Sîn-iddinam. Les faits se seraient donc déroulés au stade de l'*inchoate marriage* et on reprocherait à la femme d'avoir eu des rapports sexuels pendant cette période. En droit biblique, un tel acte constitue une infraction très grave, assimilée à un adultère (Deut. XXII, 13-21). En Mésopotamie, la jeune fiancée se devait sans doute aussi d'être irréprochable. Du moins sa réputation était-elle protégée contre les calomnies de son entourage (§ 33 Code de Lipit-Ištar) et même de son propre conjoint (cf. l'interprétation de *BE 6/2*, 58 par W. Hallo dans *Studies Oppenheim*, pp. 95ss). Il est possible que l'espèce mariote évoque une situation identique: la rumeur publique, ou un voisin, ou plus probablement Sîn-iddinam lui-même, ont dû mettre en doute la vertu de l'épouse, qui reconnaît avoir eu une liaison avec un tiers à l'époque de ses fiançailles, mais nie avoir couché avec lui.

Sophie LAFONT (30-06-88)

45) **AEM I/1, 251: «poser le pan de son vêtement»** – Ce récit fragmentaire d'une ordalie contient une expression akkadienne non répertoriée par les lexicographes: «poser le pan de son habit» sur quelqu'un (ll. 17-18). En l'occurrence, c'est Zimri-Lim qui a «posé le pan de son vêtement» sur une femme. Cette tournure rappelle une expression hébraïque similaire (*kānāp pāras*), qui désigne de manière figurée l'action de se marier avec une femme. Ainsi, Ruth s'adresse-t-elle à Booz, qu'elle veut épouser, en lui disant: «Etends sur ta servante le pan de ton manteau» (Ruth III, 9). Le symbolisme de la langue hébraïque trouve peut-être un parallèle dans l'akkadien de Mari. La lettre *AEM I/1*, 251, concernerait alors l'une des épouses (secondaires?) de Zimri-Lim, accusée d'un méfait dont on ignore la nature. Sa déclaration, retransmise par une servante, débiterait donc par la phrase: «Depuis que Zimri-Lim m'a épousée ...».

Sophie LAFONT (30-06-88)

46) **Še'itu und šugītu** – In mesopotamischen Gesetzestexten und Kontrakten, die Eheverhältnisse regeln, fallen diese zwei Termini auf. *šugītu*, die «Nebenfrau» der verheirateten *nadītu* gebiert bekanntlich dem Ehemann der *nadītu* die Kinder (KH § 137). Das Verhältnis zwischen den beiden Frauen ist genauestens geregelt: die *šugītu* ist der *nadītu* unterstellt. Zum Schutz der Person der *nadītu* kann der Ehemann sich oft nur von beiden gleichzeitig scheiden lassen (Westbrook, Old Babylonian Marriage Law, BAFO 23 (1988), S. 131 zu TIM 4,47; 49 u.ä., dagegen s. aber KH § 137¹). Die *šugītu* wird in AHW s.v. noch als «eine ehefähige Priesterin» bezeichnet, wogegen Wilcke sich in ZA 74 (1984) S. 175f. zu Recht mit dem Argument wendet, dass eine priesterliche Funktion nicht zu erkennen sei. Im Gegensatz zu AHW, das ein sumerisches Lehnwort annimmt, versucht Wilcke eine Ableitung von akkadisch *šegû* «wild sein» und definiert die *šugītu* als die, «die sich keine Zurückhaltung auferlegen muss».²

An lexikalischen Entsprechungen für *šugītu* erwähnt Wilcke die sumerische lukur-ki-ág-kaskal-la Būr-Sîn's von Isin und die lukur(-kaskal-la), die Steinkeller in ASJ 3 (1981) S.81f. als «junior wife» der Könige von UR III definiert hat.³ Die *šugītu* ist nach KH § 137, 144f. nur im direkten Zusammenhang mit der *nadītu*-Priesterin zu sehen. Das scheint mir auch für KH § 183-184 zuzutreffen, da ihre deutlich verminderten Ansprüche an ihr väterliches Erbe nach den die *nadītu* betreffenden Paragraphen geregelt werden.

In zwei Ehekontrakten aus der neubabylonischen Zeit wird eine DAM-šū šī-i-tu₄ verheiratet. M. Roth, die beide Texte in ihren «Babylonian Marriage Agreements 7th-3rd Centuries B.C.» AOAT 222 (1989) als Nr. 21 und 34⁴ neu bearbeitet hat, vermutet das unabhängige Personalpronomen *šit*.⁵ In der Tat erscheint die Phrase parallel zu denjenigen der Ehekontrakte, die eine DAM *šī-i* erwähnen. Nach GAG § 41:7 ist mA und nA die Form des selbständigen Personalpronomens *šit* neben *šī* durchaus üblich, nB aber bis auf diese Stellen nicht bezeugt (s. auch AHW S. 1250b).

Es ist nun auffallend, dass in den Texten aus Mari eine Haremsdame *ša'itu* unter den Frauen des Königs Jahdunlim's von Mari genannt wird. In A 2548 (s. J.-M. Durand, M.A.R.I. 4, S. 407 mit Nachtrag M.A.R.I. 5 S. 698) heisst es: «Wo haben die früheren Könige ihre Frauen wohnen lassen? haben sie sie nicht in diesem Palast wohnen lassen? Jahdunlim schätzte seine *ša'itu*⁶ sehr und trennte seine Frauen⁷, er liess sie ausserhalb (*ina kīdim*) wohnen. Vielleicht willst auch Du jetzt die Tochter des Išhi-Adad ausserhalb

wohnen lassen. (Aber) der Vater wird davon hören und unglücklich sein. Das geht nicht! Im Palmenhof gibt es genügend Raum» etc.

In AHw wird s.v. *ši'itu* eine besondere Frau als «Nachbarin, Reisefrau» verbucht. Das Lemma wird von der Wurzel *še'u* «suchen» abgeleitet. Lexikalisch-sumerisch entspricht ihm *dam-bàn-da* «zweite Frau» oder *dam-kaskal-la*,⁸ wörtlich «Reisefrau». Wie die *lukur-kaskal-la* als «jüngere Ehefrau» der Könige von Ur III ist eine zweite oder «kleine»⁹ Ehefrau bezeugt, eine legale Ehefrau, die einen der ersten Frau untergeordneten Status hat. Sie wird in Mari auch als *ši-'a₄-at ba-bi-im* bezeichnet¹⁰, ein unklarer Ausdruck, der aber Sinn erhält, wenn man beide Mari-Belege im Zusammenhang sieht. Dann ist die *ši'at* «des Tores» nämlich diejenige Ehefrau, die im Aussenbezirk (*ina kīdim*) der Hausgemeinschaft wohnt. Vielleicht ist sie tatsächlich die «Ausgewählte» oder «Favoritin» und als solche vom übrigen Harem getrennt.¹¹

Eine zweite Ehefrau, die neben der ersten Frau im Hause des Mannes wohnt, ist unter bestimmten Bedingungen schon nach KH § 141 (die Ehefrau vernachlässigt ihren Hausstand und wird zur Sklavin degradiert; KH § 148 die Ehefrau ist krank) möglich.

Neben der «legalen Bigamie» mit der *nadītu* und *šugītu* blieb es dem Hausherrn überlassen, ob er noch mit einer Magd verkehrte, deren Kinder er nach Belieben anerkennen konnte (s. § 144; § 170). Die betreffenden Paragraphen regeln eher die Haremsordnung als Regeln einer Monogamie. Neben der *Hausherrin*, der «*aššātu*», gab es durchaus noch andere Frauen, unter ihnen die *ši'itu*. Es bleibt zu fragen, ob auch in den nB Ehekontrakten das DAM... *ši-i-tu₄* die *ši'itu* - Ehefrau meint, zumal in Nr. 3 bei Roth, *ibid.*, eindeutig eine weitere Ehefrau¹² erwähnt wird, also auch in dieser Zeit die Ehe nicht legal monogam sein musste.

¹Der Paragraph formuliert alternativ die Scheidung von der *šugītu* oder der *nadītu*, meint aber doch wohl die Scheidung von beiden Frauen, da die *nadītu* keine Kinder haben kann es aber um die Erziehung und das Erbrecht der Kinder (der *šugītu*) nach der Scheidung geht.

²Sein sachlicher Einwand gegen die späte Gleichung von *šugītu* und *šibtu* «Greisin» die nach seiner Meinung auf sumerisch *šu-gi₄* = *šibtu* basiert, ist sicherlich richtig.

³Zu den *lukur-kaskal-la* Ea-niša und Sulgi-šimtu s. Grégoire RA 73 (1979) S. 190-191.

⁴S. zu diesem Text auch F. Joannès, RA 78, S. 72 mit z.T. anderer Übersetzung.

⁵F. Joannès nimmt in seinem Artikel «Contrats de mariage d'époque récentes» RA 78, S. 73 Anm. 6 das Lemma *še'itu* eine «Reisefrau» an.

⁶S. Z. 13-14: Jahdunlim *ša-WI-ti-šu ušāqirma*.

⁷In der Annahme, in *aš-ša-ti-šu* liege ein Plural vor, folge ich der Interpretation von J.-M. Durand.

⁸Vgl. MSL 5, 15:92f.

⁹Vgl. MSL 5, 44:9 *dam-bàn-da še-[e']-i-tu₄* / DAM *še-her-tum*.

¹⁰Vgl. J.-M. Durand, ARM 26 Nr. 252:15 und passim.

¹¹Vgl. J.-M. Durand, ARM 26, S. 513 Anm. 25 zur gelegentlich auftretenden Schwierigkeit, zwischen dem Personalpronomen *šit* und dem Substantiv *ši'itu* zu unterscheiden.

¹²S. *ibid.* Z. 10-15, der Satz: «sollte PNF seine erste Frau (DAM *mahrītum*) ein Kind bekommen» zeigt, dass die Ehen nicht nacheinander geschlossen wurden sondern simultan bestanden.

Brigitte GRONEBERG (03-07-89)

11, rue Antoine Chantin F-75014 PARIS

47) NA *ga-ba-'* = West Semitic *gb'* – NA *ga-ba-'* is one of the delimitation points of a plot of land. The reading is suggested by Th. Kwasman in his re-edition of ADD 628 = ARU 144, 7 (*Neo-Assyrian Legal Documents in the Kouyunjik Collection of the British Museum*. Studia Pohl, Ser. Maior 14, Rome 1988, 24, 7; cf. *ibid.*, p. 36 ad loc.). In my opinion, *ga-ba-'* renders West Semitic *gb'* «hill; peak» which appears in another NA document (ABL 1285, 38: *gab-'*) and is recorded as early as OB Mari (*ga-ab-i-im*, ARMT 26/1, 388, 12; see J.-M. Durand apud D. Charpin, *ibid.* p. 216, n. b ad loc.; pl. *ga-ba-i*, ARMT 14, 109, 16; 26/2, 414, 25, see F. Joannès, *ibid.*, p. 295, n. b ad loc.). This West Semitic appellative (pl. *gab-'a-ni*, MA/MB) describes peaks in the middle Euphrates region in an inscription of Tiglath-pileser I. For discussion and references see W. von Soden, *AHW*, pp. 272 b.1555 a who compares Ugar. *gb'* and Heb. *gib'ā* (*gb't*) «hill». The form which is recorded in Akkadian transcriptions from the early second millenium through the Late Assyrian period is the same as Canaanite-Hebrew *gb'*. The latter is contained in toponyms as early as the first half of the second millenium B.C. (cf. W. Borée, *Die alten Ortsnamen Palästinas*, 2nd ed., Hildesheim 1968, pp. 22:41; 82 f.; S. Wild, *Libanesische Ortsnamen: Typologie und Deutung*, Beirut 1973, p. 232, s.v. Izba'). Like in Canaanite-Hebrew, the ancient Aramaic form which is rendered by NA *ga-ba-'*, *gab-'* was later suppressed by the parallel feminine one (cp. Jaram. *gb't*).

Ran ZADOK (26-06-89)

Tel-Aviv University, Institute of Archaeology,
69978 RAMAT-AVIV ISRAEL

VIE DE L'ASSYRIOLOGIE

48) On May 22 1989, Prof.Dr. F.R. Kraus was awarded the «Verdienstkreuz 1. Klasse des Verdienstordens der Bundesrepublik Deutschland» by the Bundespräsident Dr. von Weizsäcker, for his outstanding merits as Assyriologist with an international reputation.

49) Habilitation: Francis JOANNES a obtenu avec les félicitations du jury son «Habilitation à diriger des recherches» à l'Université de Paris-I Sorbonne, le 20 Juin 1989. Le jury était composé de MM. P. BERNARD (EPHE), D. CHARPIN (Paris-I), J.-M. DURAND (EPHE), P. GARELLI (EPHE & Collège de France), Mme Br. GRONEBERG (CNRS) et M. MÉLEZE-MODRZEJEWSKI (EPHE & Paris-I).

50) CNRS: M. Jean CATSANICOS a été recruté Chargé de recherche au CNRS pour le Hittite et la comparaison des langues indo-européennes. Il a été coopté dans l'UPR 193 (Mari et le Proche-Orient ancien).

51) Changement d'adresse: Les nouvelles coordonnées de Jean-Marie DURAND, à partir du 1^{er} Juillet 1989 sont: Appartement 2111, Tour Bergame, 3 Avenue de Choisy, F-75013-PARIS, Tél. (1) 45 70 95 89.

– RÉDACTION –

Francis JOANNES
9 rue du Ruissel
F-76000 ROUEN

N.A.B.U. est publié par la Société pour l'Etude du Proche-Orient Ancien, Association sans but lucratif
(Loi de 1901). Directeur de la publication : D. Charpin. ISSN n° 0989-5671.

Dépôt légal: Paris, 7-1989. Reproduction par photocopie